

VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE 

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération n°4 du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Prêt d'une œuvre du Musée des Beaux-Arts de Carcassonne à La Banque, Musée des Cultures et du Paysage d'Hyères

Exposition : **Face au soleil, 1850-1950**
29 Octobre 2021 - 27 Mars 2022

Vu la demande en date du 05 mars 2021 de La Banque, Musée des Cultures et du Paysage d'Hyères ;

Considérant que ce musée organise une exposition *Face au soleil, 1850-1950* du mois d'octobre 2021 au mois de mars 2022 ;

Considérant que dans le cadre de cette exposition, l'œuvre de Jacques Guiaud *Vue de Villefranche* 1856, appartenant aux collections du musée des beaux-arts de Carcassonne, a été demandée en prêt par La Banque, Musée des Cultures et du Paysage d'Hyères ;

Considérant que ledit musée s'engage à prendre en charge l'ensemble des charges liées au prêt : transport, assurances, conservation... et que les prêts de ce type participent au rayonnement de la Ville dans le domaine de la culture ;

J'ai donc décidé du prêt à titre gratuit de cette œuvre audit musée du mois d'octobre 2021 au mois de mars 2022.

Il convient en ce sens de signer et exécuter tout acte et documents liés à intervenir.


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210707-decision21171-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

Affichage : 07/07/2021


Le Maire,
Gérard LARRAT



Carcassonne, le - 7 JUL. 2021

Le Maire

Gérard LARRAT

